

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 juin 2023

---

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES  
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1139

présenté par

M. Bazin

à l'amendement n° 869 du Gouvernement

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 4, après le mot :

« appelés »

insérer les mots :

« , en cas de crise sanitaire grave, »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'usage du verbe "pouvoir" au troisième alinéa de cet amendement indique **une possibilité** d'appeler à la participation à la permanence des soins.

Afin de garantir que cette dernière soit respectée et ne se transforme pas dans la pratique en obligation systématique, ce sous-amendement y adjoint une condition matérielle, à savoir l'existence d'une crise sanitaire grave.